Circonscriptions fédérales

Spécifications de produit

Édition 2.0

2014-02-18

Élections Canada
Préparation et gestion des données électorales
Géographie électorale

30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
Canada K1A 0M6

Téléphone : +01-819-564-4857
1-800-661-2638 (Canada et États-Unis)
Télécopieur : +01-819-564-5698
Courriel : soutiengeobase@nrcan.gc.ca
Site internet : www.geobase.ca

Avis de droit d’auteur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles.
Tous droits réservés.

© GéoBase

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Date	Version	Description
2009-05-15	1.0	Version originale (Décret de représentation électorale de 2003)
2014-02-18	2.0	Version mise à jour avec les limites du Décret de représentation électorale de 2013

Ces spécifications ont été produites conformément à la *Norme internationale ISO/TC 211, 19131 : 2007 Information géographique / Géomatique – Spécifications de contenu informationnel*, laquelle réfère notamment à la norme *ISO 19115 : 2003 Information géographique – Métadonnées.*

TABLE DES MATIÈRES

1 APERÇU 1
1.1 TITRE 1
1.2 DATE DE RÉFÉRENCE 1
1.3 RESPONSABLE DU PRODUIT 1
1.4 LANGUE 1
1.5 TERMES ET DÉFINITIONS 1
1.6 ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES 1
1.7 DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT 2

2 PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS 3
2.1 IDENTIFICATION DE LA PORTÉE 3
2.2 NIVEAU 3
2.3 NOM DU NIVEAU 3
2.4 ÉTENDUE 3
2.4.1 Description 3
2.4.2 Étendue verticale 3
2.4.3 Étendue horizontale 3
2.4.4 Étendue temporelle 4
2.5 COUVERTURE 4

3 IDENTIFICATION DU PRODUIT 5
3.1 TITRE 5
3.2 TITRE ALTERNATIF 5
3.3 RÉSUMÉ 5
3.4 BUT 5
3.5 CATÉGORIES 5
3.6 TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE 5
3.7 RÉSOLUTION SPATIALE 6
3.8 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE 6
3.8.1 Autorité 6
3.8.2 Code 6
3.8.3 Code de type d'étendue 6
3.9 RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS 6

4 CONTENU ET STRUCTURE DE L'INFORMATION 7
4.1 DESCRIPTION 7
4.2 INFORMATION SUR LES ENTITÉS 7
4.2.1 Schéma d'application 7
4.2.2 Catalogue d'entités 7
4.3 RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS 7

5 SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE 8
5.1 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL 8
5.1.1 Autorité 8
5.1.2 Code 8
5.1.3 Espace de codage 8
5.1.4 Version 8
5.2 RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS 8

6 QUALITÉ DES DONNÉES 9
6.1 COMPLÉTUDE 9
6.1.1 Commission 9

6.1.2 Omission ... *9*
6.2 COHÉRENCE LOGIQUE ... 9
6.2.1 Cohérence conceptuelle ... *9*
6.2.2 Cohérence de domaine ... *9*
6.2.3 Cohérence de format ... *9*
6.2.4 Cohérence topologique ... *9*
6.3 PRÉCISION DE LOCALISATION ... 10
6.3.1 Précision de localisation externe absolue ... *10*
6.3.2 Précision de localisation interne relative ... *10*
6.4 PRÉCISION TEMPORELLE ... 11
6.4.1 Précision d'une mesure de temps ... *11*
6.4.2 Cohérence temporelle ... *11*
6.4.3 Validité temporelle ... *11*
6.5 EXACTITUDE THÉMATIQUE ... 11
6.5.1 Exactitude de classification ... *11*
6.5.2 Exactitude des attributs non quantitatifs ... *11*
6.5.3 Précision des attributs quantitatifs ... *11*
6.6 RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS ... 11

7 ACQUISITION DES DONNÉES ... 12
7.1 DESCRIPTION ... 12
7.2 RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS ... 12

8 MAINTENANCE DES DONNÉES ... 13
8.1 DESCRIPTION ... 13
8.2 RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS ... 13

9 LIVRAISON DU PRODUIT ... 14
9.1 INFORMATION SUR LE FORMAT DE LIVRAISON – GML ... 14
9.1.1 Nom du format ... *14*
9.1.2 Version ... *14*
9.1.3 Spécification ... *14*
9.1.4 Langue ... *14*
9.1.5 Police de caractères ... *14*
9.2 INFORMATION SUR LE FORMAT DE LIVRAISON – KML ... 14
9.2.1 Nom du format ... *14*
9.2.2 Version ... *14*
9.2.3 Spécification ... *15*
9.2.4 Langue ... *15*
9.2.5 Jeu de caractères ... *15*
9.3 INFORMATION SUR LE FORMAT DE LIVRAISON – SHAPEFILE ... 15
9.3.1 Nom du format ... *15*
9.3.2 Version ... *15*
9.3.3 Spécification ... *15*
9.3.4 Langue ... *16*
9.3.5 Jeu de caractères ... *16*
9.4 INFORMATION SUR LE MÉDIA DE LIVRAISON ... 16
9.4.1 Unités de livraison ... *16*
9.4.2 Nom du média ... *16*
9.4.3 Information additionnelle ... *16*
9.5 RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS ... 16

10 MÉTADONNÉES ... 17
10.1 RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS ... 17

1 APERÇU

1.1 Titre

Circonscriptions fédérales (CF)

1.2 Date de référence

Date de création des spécifications de produit :

2014-02-18

1.3 Responsable du produit

Élections Canada
Préparation et gestion des données électorales
Géographie électorale
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
Canada K1A 0M6

Téléphone : 1-800-661-2638 (Canada et États-Unis)
Télécopieur : 819-564-5698
Courriel : soutiengeobase@rncan.gc.ca
URL : www.geobase.ca

1.4 Langue

Langues dans lesquelles les spécifications du produit sont disponibles selon la norme ISO 639-2 :

FR – français

ENG – anglais

1.5 Termes et définitions

Attribut

Description d'une entité; par exemple, le nom français d'une circonscription fédérale.

Classe

Description d'un ensemble d'objets qui partagent les mêmes attributs, opérations, méthodes, relations et sémantique.

Entité

Représentation numérique d'un phénomène géographique du monde réel.

1.6 Abréviations et acronymes

CRSID	Identifiant du système de référence
EC	Élections Canada
BDGE	Base de données géographiques électorales

CF	Circonscription fédérale
GML	Geography Markup language
ISO	Organisation internationale de normalisation
KML	Keyhole Markup Language
NAD83 (CSRS)	Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83) (Système canadien de référence spatiale)
BNDG	Base nationale de données géographiques
OGC	Open Geospatial Consortium
DRE	Décret de représentation électorale
CT	Comité technique

1.7 Description informelle du produit

Une circonscription fédérale est une division territoriale représentée par un député à la Chambre des communes. L'ensemble de données des circonscriptions fédérales (CF) est une représentation numérique des 338 circonscriptions établies par le Décret de représentation proclamé en 2013.

La représentation à la Chambre des communes est rajustée après chaque recensement décennal (10 ans), conformément à la *Loi constitutionnelle de 1867* et à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* (modifiée en 1985).

Le 7 janvier 2012, après la publication des données démographiques du recensement de 2001, le directeur général des élections du Canada a publié dans la *Gazette du Canada* l'état des calculs prescrits par la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le nombre de sièges à la Chambre des communes est ainsi passé de 308 à 338. Les limites des circonscriptions fédérales ont par la suite été révisées pour tenir compte des changements et des mouvements au sein de la population canadienne.

Un décret de représentation électorale prend effet à la première dissolution du Parlement survenant au moins sept mois après la date de sa proclamation. Le décret le plus récent a été proclamé le 5 octobre 2013 et prendra effet à la première dissolution du Parlement qui aura lieu après le 1 mai 2014.

Pour plus d'information à ce sujet, visiter le site Web d'Élections Canada : http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=cir/red&document=index&lang=f.

L'ensemble de données des circonscriptions est normalement le même pour une période de 10 ans. En de rares occasions, certaines limites peuvent être modifiées entre deux redécoupages en vertu d'une loi fédérale. Des mises à jour et publications des données de CF peuvent survenir afin d'améliorer la précision de la base de données, mais sans affecter les limites des circonscriptions.

2 PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS

2.1 Identification de la portée

Globale

2.2 Niveau

005 – jeu de données

2.3 Nom du niveau

CF

2.4 Étendue

La présente section décrit l'étendue spatiale et temporelle de la portée.

2.4.1 Description

Masse continentale canadienne

2.4.2 Étendue verticale

Les données CF sont bidimensionnelles. Aucune élévation (z) n'est associée aux données.

2.4.3 Étendue horizontale

L'étendue horizontale inclut les limites nationales du Canada dans leur totalité.

2.4.3.1 Longitude limitrophe ouest

141.0

2.4.3.2 Longitude limitrophe est

-53.7

2.4.3.3 Latitude limitrophe sud

42.4

2.4.3.4 Latitude limitrophe nord

83.3

2.4.4 Étendue temporelle

La version actuelle des données de CF est basée sur les limites des circonscriptions établies par le Décret de représentation proclamé en 2013. Tout changement dans le nombre de circonscriptions représenté dans cette base de données aura lieu après le prochain recensement décennal et la proclamation du prochain décret de représentation.

2.4.4.1 Date de début

2013-10-05

2.4.4.2 Date de fin

Aujourd'hui

2.5 Couverture

Étendue complète du Canada

3 IDENTIFICATION DU PRODUIT

3.1 Titre

Circonscriptions fédérales

3.2 Titre alternatif

CF

3.3 Résumé

Le Canada est divisé en 338 circonscriptions. Un représentant du Parlement ou député est élu pour chacune des circonscriptions.

Après la diffusion des chiffres de population de chaque recensement décennal, le directeur général des élections détermine le nombre de sièges à la Chambre des communes et publie cette information dans la *Gazette du Canada*. Les commissions de délimitation des circonscriptions déterminent ensuite les modifications à apporter aux limites des circonscriptions. Les commissions de délimitation des circonscriptions fédérales sont des organismes indépendants qui prennent toutes les décisions concernant les limites proposées et définitives des circonscriptions fédérales.

Élections Canada offre des services de soutien à la commission de délimitation des circonscriptions dans chaque province.

À la lumière des rapports de ces commissions, le directeur général des élections prépare un décret de représentation électorale faisant état des limites, du nom et de la population de chaque CF. Le décret de représentation électorale prend effet à la première dissolution du Parlement qui se produit au moins sept mois après sa proclamation. Le décret de représentation électorale de 2013 (proclamée le 5 octobre 2013) était fondée sur les chiffres de population du recensement de 2011; le nombre de CF, établi à 308 selon le décret de représentation électorale de 2003, est passé à 338. L'Ontario s'est accru de quinze sièges, l'Alberta et la Colombie-Britannique en ont gagné six chacun, alors que le Québec en a ajouté trois. Le nom des CF peut être modifié n'importe quand par une loi fédérale.

3.4 But

Fournir au public une représentation numérique des limites des 338 circonscriptions.

Ce jeu de données ne doit pas être utilisé pour la détermination des limites, habituellement définies par des documents juridiques et des plans d'arpentage officiels.

3.5 Catégories

Principaux thèmes pour le produit, tels que définis dans la norme ISO 19115 :

003 – frontières

3.6 Type de représentation spatiale

Type de représentation spatiale du produit, tel que défini dans la norme ISO 19115 :

001 – vecteur

3.7 Résolution spatiale

Dénominateurs des résolutions spatiales des données :

10 000 – 1 000 000

La résolution spatiale des jeux de données varie grandement, car les données proviennent de cartes papier et de jeux de données numériques dont l'échelle va de 1:10 000 à 1:1 000 000.

3.8 Description géographique

3.8.1 Autorité

Organisation internationale de normalisation (ISO)

3.8.1.1 Titre

Norme des codes de régions géographiques :

ISO 3166-1:1997 Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions – Partie 1 : Codes pays.

3.8.1.2 Date

Date de référence de la norme ISO 3166-1 :

1997-10-01

3.8.1.3 Code de type de date

Type de date selon la norme ISO 19115 :

002 – publication

3.8.2 Code

Code de la région géographique couverte par le produit selon la norme ISO 3166-1 :

CA – Canada

3.8.3 Code de type d'étendue

Type de code du polygone de délimitation de l'étendue selon la norme ISO 19115 :

1 – inclusion

3.9 Référence vers la portée des spécifications

Globale

4 CONTENU ET STRUCTURE DE L'INFORMATION

4.1 Description

Le produit CF distribué par Élections Canada est un jeu de données national consistant en 338 entités polygonales, représentant les 338 circonscriptions fédérales du Canada. À chacun des 338 polygones est associée une série d'attributs descriptifs.

4.2 Information sur les entités

4.2.1 Schéma d'application

Le modèle est basé sur le « langage de modélisation unifié ». Il est décrit par une composante unique : l'élément du CF comme élément géographique avec une représentation multi surface. Vous trouverez la description du détail des types d'attributs, la liste et le format des codes dans le catalogue des entités présenté dans la section suivante.

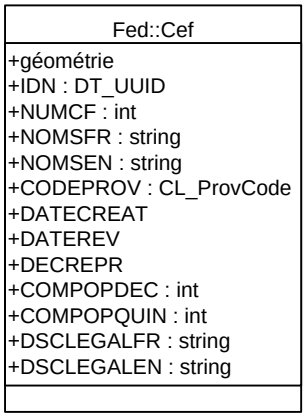

Figure 1 : Schéma UML du CF

4.2.2 Catalogue d'entités

Le catalogue d'entités intitulé « GéoBase_CE-FR_Catalogue d'entités – Édition 1.0 » peut être consulté sur le portail de GéoBase (www.geobase.ca).

4.3 Référence vers la portée des spécifications

Globale

5 SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE

5.1 Système de référence spatial

Les données spatiales sont exprimées en coordonnées géographiques de latitude (φ) et de longitude (λ) en référence au Système de référence nord-américain de 1983 – Système canadien de référence spatiale (NAD83SCRS). La longitude s'exprime à l'aide d'un nombre négatif pour représenter une position à l'ouest du méridien central (0°). L'unité de mesure des coordonnées est le degré exprimé sous forme de valeur réelle à sept décimales.

5.1.1 Autorité

5.1.1.1 Titre

Registre contenant les paramètres du système de référence :

EPSG Geodetic Parameter Dataset

5.1.1.2 Date

Date de référence :

2009-06-07

5.1.1.3 Type de date

002 – publication

5.1.1.4 Responsable du registre

OGP Surveying & Positioning Committee (International Association of Oil & Gas Producers)
URL : www.ogp.org.uk

5.1.2 Code

Identifiant du système de référence (CRSID) :

3348 (NAD83/CSRS Statistics Canada Lambert Conformal Conic)

5.1.3 Espace de codage

EPSG – European Petroleum Survey Group

5.1.4 Version

7.1.1

5.2 Référence vers la portée des spécifications

Globale

6 QUALITÉ DES DONNÉES

6.1 Complétude

Le jeu de données CF comprend une couverture nationale complète pour tout le Canada; ceci comprend les 10 provinces et les 3 territoires septentrionaux. Tous les polygones sont reliés à une table de correspondance.

6.1.1 Commission

Une vérification manuelle des données des CF n'a identifié aucune erreur de commission.

6.1.2 Omission

Une vérification manuelle des données des CF n'a identifié aucune erreur d'omission.

6.2 Cohérence logique

6.2.1 Cohérence conceptuelle

La délimitation des circonscriptions a été créée à partir du réseau routier de la Base nationale de données géographiques (BNDG). La représentation des circonscriptions numériques respecte la définition des limites officielles, telle qu'établie par les commissions de délimitation des circonscriptions fédérales de 2013.

Il y a intégrité pour l'ensemble des données des CF pour la couverture nationale de tout le pays. Il n'y a aucune lacune ou chevauchement entre chacun des polygones CF présents dans chacun des jeux de données.

Le modèle conceptuel des données CF est présenté dans le document *Circonscription Fédérale : Modèle Conceptuel des Données* accessible sur le portail GéoBase (www.geobase.ca).

6.2.2 Cohérence de domaine

Les valeurs de domaine attribuées aux champs des éléments du jeu de données CF sont validées au moyen des valeurs de domaine définies dans le *Catalogue d'entités des circonscriptions électorales fédérales*.

6.2.3 Cohérence de format

Les formats des données CF se conforment aux formats de distribution décrits dans le document intitulé *Circonscriptions électorales fédérales : Formats de distribution du produit*, disponible sur le portail GéoBase (www.geobase.ca).

6.2.4 Cohérence topologique

On valide la cohérence topologique des données des CF dans le cadre du processus d'actualisation en leur appliquant des contraintes d'intégrité spatiale, afin de repérer et de corriger les chevauchements, les lacunes et les intersections au sein d'un polygone.

6.3 Précision de localisation

Cet élément de la qualité indique la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle.

6.3.1 Précision de localisation externe absolue

La précision de localisation externe absolue s'entend du degré de correspondance entre la localisation des traits dans une base de données géographiques et leur véritable localisation. Il s'agit de la différence entre les distances séparant deux points connus sur une carte et les distances réelles entre ces deux mêmes points, telles qu'établies par des méthodes d'arpentage conventionnelles.

La précision de localisation externe absolue des entités spatiales composant le jeu de données d'une CF dépend de la précision absolue des différents ensembles de traits ayant servi à créer les limites de la circonscription. On forme les CF à partir de constructions humaines comme les routes, les chemins de fer ou les lignes à haute tension, ainsi que les réalités naturelles comme les lacs, les littoraux et les cours d'eau. De plus, beaucoup de ces limites sont définies par des divisions administratives (villes, comtés, cantons).

De l'information additionnelle sur la précision de localisation des jeux de données numériques des CF et les éléments utilisés pour la création des limites des circonscriptions est disponible à l'adresse suivante : http://www.statcan.gc.ca/pub/92-500-g/92-500-g2010001-fra.pdf.

Les caractéristiques de base qui définissent une CF proviennent de multiples sources de données, y compris des cartes numériques ou de format papier fondées sur des données originales dont l'échelle va de 1:10 000 à 1:1 000 000. Certaines de ces sources de données ont des niveaux connus de précision de localisation, mais d'autres non. Les processus de maintenance et de mise à jour ont augmenté le niveau d'imprécision dans les jeux de données.

Dans ce contexte, il est impossible d'attribuer exactement un degré de précision de localisation au jeu de données. Tout ce qu'on peut en dire, c'est que pour la plupart des zones urbaines et bâties, les données à l'échelle 1:50 000 (précision de ±10 mètres) ont servi de données de référence; dans les zones rurales du Sud du Canada, ce sont les données à l'échelle 1:250 000 (précision de ±300 mètres) et dans les zones nordiques du pays, ce sont les données à l'échelle 1:1 000 000 (précision de ±2 100 à ±4 300 mètres).

Il existe également des éléments numériques provenant du réseau routier de la BNDG (Base nationale de données géographiques) dont la précision de localisation ne peut être établie. Ces arcs ont été numérisés à partir de cartes papier. Bien que l'information sur les attributs des arcs et la position de ceux-ci par rapport à d'autres traits soit très précise, il est impossible d'estimer la précision de localisation absolue de ces CF, les éléments dérivés du réseau routier ne pouvant pas être quantifiés avec précision.

6.3.2 Précision de localisation interne relative

Par précision de localisation relative, on entend le degré de correspondance entre la localisation des traits dans une base de données géographiques et leur véritable localisation. Dans le cas de la Base nationale de données géographiques, la précision de localisation relative est importante. La limite d'une CF doit figurer au bon endroit par rapport aux autres rues et traits physiques comme les lacs et les littoraux.

Au cours de l'étape de l'élaboration de la BNDG, l'ensemble de données a fait l'objet d'une vérification rigoureuse du point de vue de la précision de localisation relative des CF et de toutes les couches sous-jacentes.

6.4 Précision temporelle

6.4.1 Précision d'une mesure de temps

Ne s'applique pas

6.4.2 Cohérence temporelle

Ne s'applique pas

6.4.3 Validité temporelle

Ne s'applique pas

6.5 Exactitude thématique

6.5.1 Exactitude de classification

La classification des éléments pour le jeu de données de CF est vérifiée manuellement par Élections Canada en suivant des processus de contrôle de qualité établis. Les règlements d'intégrité des bases de données sont utilisés afin d'assurer la précision et l'exactitude des données.

6.5.2 Exactitude des attributs non quantitatifs

L'exactitude des attributs non quantitatifs liés aux éléments du jeu de données de CF est vérifiée manuellement par Élections Canada en suivant des processus de contrôle de qualité établis. Les règlements d'intégrité des bases de données sont utilisés afin d'assurer la précision et l'exactitude des données.

6.5.3 Précision des attributs quantitatifs

L'exactitude des attributs quantitatifs liés aux éléments du jeu de données de CF est vérifiée manuellement par Élections Canada en suivant des processus de contrôle de qualité établis. Les règlements d'intégrité des bases de données sont utilisés afin d'assurer la précision et l'exactitude des données.

6.6 Référence vers la portée des spécifications

Globale

7 ACQUISITION DES DONNÉES

7.1 Description

Le jeu de données des CF est formé à partir de différents traits de base, notamment le réseau routier, le réseau hydrographique et les autres constructions humaines comme les chemins de fer, les lignes à haute tension et les frontières municipales. La précision des limites individuelles qui font partie du jeu de données de la circonscription est donc liée à la précision des couches de base dont elles sont dérivées.

7.2 Référence vers la portée des spécifications

Globale

8 MAINTENANCE DES DONNÉES

8.1 Description

On forme les CF à partir de différents traits de base, notamment le réseau routier, le réseau hydrographique et les autres constructions humaines comme les chemins de fer, les lignes à haute tension et les frontières municipales. De même, les données de base et le réseau routier qui constituent les limites des sections sont mises à jour dans le cadre de leur propre processus de maintenance.

Remarque : Toute actualisation du jeu de données des CF effectuée hors d'un redécoupage des limites des circonscriptions consécutif à un décret de représentation ne touche que les données numériques de base liées à ces limites. Elle n'affecte pas leur délimitation telle que définie dans le Décret de représentation de 2013.

Il est nécessaire de diffuser des versions actualisées du jeu de données des CF dans les circonstances suivantes :

- une fois par année, ou lors du déclenchement d'une élection générale;
- lorsque des modifications sont apportées aux limites ou au nom des CF en vertu d'une loi fédérale;
- lors du rajustement de la représentation à la Chambre des communes consécutif à chaque recensement décennal (10 ans), conformément à la *Loi constitutionnelle de 1867* et à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. À la suite du recensement, de nouvelles circonscriptions sont créées et diffusées.

Sur le site Web d'Élections Canada, on trouve des détails sur :

- la représentation à la Chambre des communes;
- la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

  Élections Canada | Représentation à la Chambre des communes du Canada

8.2 Référence vers la portée des spécifications

Globale

9 LIVRAISON DU PRODUIT

9.1 Information sur le format de livraison – GML

9.1.1 Nom du format

GML – Geography Markup Language

9.1.2 Version

2.1

9.1.3 Spécification

Geography Markup Language – GML – 2.1.2, OpenGIS® Implementation Specifications, 17 September 2002, OGC Document Number 02-069 (http://opengeospatial.org/files/?artifact_id=11339).

Le codage des caractères peut obéir soit à la norme ISO 8859-1 (ISO Latin 1), soit à la norme UTF-8 (jeu de caractères universel à 8 éléments / Unicode Transformation Format). L'utilisation d'UTF-8 avec le GML est régie par les règles de codage des caractères dans XML (www.w3.org/TR/REC-xml). Le codage se trouve dans l'en-tête du fichier.

9.1.4 Langue

Langues utilisées dans le jeu de données, selon la norme ISO 639-2 :

FR – français;

ENG – anglais.

9.1.5 Police de caractères

La police est un sous-ensemble de la police précisée dans ISO 10646-1:2000, aussi appelée Unicode 3.0.1. Des précisions sur l'encodage des caractères figurent à la section 9.1.3 ci-dessus.

9.2 Information sur le format de livraison – KML

9.2.1 Nom du format

KML – Keyhole Markup Language

9.2.2 Version

2.1

9.2.3 Spécification

Open Geospatial Consortium Inc., KML 2.1 Reference – An OGC Best Practice, Version 0.0.9, 2007-05-02, le numéro de référence de ce document de projet OGC® étant : OGC 07-039r1. www.opengeospatial.org/standards/bp

Le codage des caractères peut obéir soit à la norme ISO 8859-1 (ISO Latin 1), soit à la norme UTF-8 (jeu de caractères universel à 8 éléments / Unicode Transformation Format). L'utilisation d'UTF-8 avec le KML est régie par les règles de codage des caractères dans XML (www.w3.org/TR/REC-xml/#charsets). Le codage se trouve dans l'en-tête du fichier.

9.2.4 Langue

Langues utilisées dans le jeu de données, selon la norme ISO 639-2 :

FR – français

ENG – anglais

9.2.5 Jeu de caractères

Le jeu de caractères est un sous-ensemble du jeu de caractères stipulé dans la norme ISO 10646-1:2000, aussi connue sous le nom de « Unicode 3.0.1 ». Le codage des caractères est tel que précisé à la section 9.1.3 ci-dessus.

9.3 Information sur le format de livraison – Shapefile

9.3.1 Nom du format

Shapefile – ESRI™

9.3.2 Version

01

9.3.3 Spécification

ESRI Shapefile Technical Description, an ESRI White Paper, July 1998
(www.esri.com/library/whitepapers/pdfs/shapefile.pdf)

Le codage des caractères peut obéir soit à la norme ISO 8859-1 (ISO Latin 1), soit à la norme UTF-8 (jeu de caractères universel à 8 éléments / Unicode Transformation Format). Le codage n'est pas inclus dans le fichier Shape proprement dit mais est fourni dans le fichier de métadonnées (p. ex. AL_TA_CA_1_0_FGDC_fra.xml) qui est fourni avec le fichier Shape. UTF-8 est nécessaire à l'encodage de certaines langues autochtones du Canada.

L'utilisation du codage UTF-8 peut entraîner certaines restrictions au niveau de la lecture du fichier concerné. La firme ESRI donne des conseils sur la lecture des fichiers Shapefile ayant un codage UTF-8 sous ArcSDE
10 : http://support.esri.com/index.cfm?fa=knowledgebase.techarticles.articleShow&d=31834

9.3.4 Langue

Langues utilisées dans le jeu de données, selon la norme ISO 639-2 :

FR – français

ENG – anglais

9.3.5 Jeu de caractères

Le jeu de caractères est un sous-ensemble du jeu de caractères stipulé dans la norme ISO 10646-1:2000, aussi connue sous le nom de « Unicode 3.0.1 ». Le codage des caractères est tel que précisé à la section 9.3.3 ci-dessus.

9.4 Information sur le média de livraison

9.4.1 Unités de livraison

Jeu de données national ou provincial et territorial

9.4.2 Nom du média

Les données peuvent être téléchargées (ftp ou http) à partir du portail GéoBase (www.geobase.ca).

9.4.3 Information additionnelle

Les noms des fichiers, entités et attributs sont décrits dans le document *Circonscriptions électorales fédérales : Formats de distribution du produit* (www.geobase.ca).

Les données GéoBase sont sujettes aux termes et conditions contenus dans *l'Accord de licence d'utilisation sans restriction de GéoBase* (www.geobase.ca).

9.5 Référence vers la portée des spécifications

Globale

10 MÉTADONNÉES

Ne s’applique pas

10.1 Référence vers la portée des spécifications

Globale